

# GUIDE DES MOBILITÉS



# L'ÉDITO

Montrevault-sur-Èvre, en collaboration avec Mauges Communauté, agit au développement des modes de déplacement dits actifs ou doux.

Après avoir élaboré son plan d'action en faveur des mobilités, la municipalité travaille sur l'aménagement de la voirie (pistes et bandes cyclables, voies vertes, zones de circulation apaisées...) et sur la mise en place de dispositifs favorables au vélo (déploiement d'arceaux vélos à proximité des établissements publics, partage de l'espace public, prise en compte des modes doux dans l'aménagement des centres-bourgs...).

« UN ENJEU MAJEUR DE NOTRE SOCIÉTÉ ET DE NOTRE AVENIR »

La mobilité douce est un enjeu majeur de notre société et de notre avenir. Elle permet de concilier les besoins de déplacement des personnes avec la **protection de l'environnement**, la **santé publique** et la **sécurité**, tout en étant **source d'économies**. Les enjeux de santé publique sont là pour nous rappeler que **plus on se déplace à pied ou à vélo, plus on retrouve rapidement une bonne forme physique**.

Ce guide présente tout ce qu'il faut savoir pour circuler facilement et **en sécurité à vélo**. Alors que signalisations et aménagements évoluent, de nombreux conseils pratiques y sont délivrés. Et parce que les mobilités douces peuvent offrir des alternatives à tous les citoyens, vous y trouverez également les actions entreprises en direction des demandeurs d'emploi et de toute personne rencontrant des problèmes de déplacement dans sa vie quotidienne et professionnelle.

Évidemment, ce guide s'adresse aussi **aux piétons et aux automobilistes, afin que la cohabitation fonctionne** entre tous les modes de déplacement.

À différents moments d'une journée, chacun d'entre nous, est soit piéton, cycliste ou automobiliste : la route se partage, faisons preuve de respect et de patience.

Quel que soit votre moyen de déplacement, soyez fiers de votre comportement citoyen sur l'espace public !

**BONNE LECTURE ET BONNE ROUTE, ENSEMBLE.**

Christophe Dougé  
Maire de Montrevault-sur-Èvre

Guide des mobilités de Montrevault-sur-Èvre - Tirage à 8000 exemplaires - Édition : commune de Montrevault-sur-Èvre, 2 rue Arthur Gibouin BP 10024, 49117 Montrevault-sur-Èvre cedex, communication@montrevaultsurevre.fr - Directeur de publication : Christophe Dougé, maire de Montrevault-sur-Èvre - Rédaction : service mobilités et espace social de Montrevault-sur-Èvre - Conception : service communication de Montrevault-sur-Èvre - Impression : Imprimerie Planchenaault, www.lenouvelr.com - Crédit photos : Commune de Montrevault-sur-Èvre, Freepik, Unsplash - Imprimé sur papier issu de forêts gérées durablement.

# SOMMAIRE



PAGES

## 01

Les bonnes raisons de circuler autrement ..... 4

## 02

Cartographie

- Les liaisons principales ..... 6

## 03

Les aménagements

- Le chaucidou - La voie verte ..... 9

- La traversée cyclable - Le sas vélos - Le cédez le passage au feu ..... 10

- Le trottoir - La zone piétonne ..... 11

- La zone de rencontre ..... 12

- La zone 30 ..... 13

- La vélorue - Le double sens cyclable ..... 14

- La piste/bande cyclable - Le jalonnement cyclable ..... 15

## 04

Faire du vélo en toute sécurité ..... 16

## 05

Les Mobilités c'est aussi

- Le partage ..... 21

- À pied, en trot', en bus ..... 25

## 06

Les opérations collectives

- Développer les modes actifs ..... 31

- Les autres actions ..... 32

# 7 BONNES RAISONS

# DE CIRCULER AUTREMENT

## C'est bon pour la santé, ça réduit le stress !



Marcher ou faire du vélo régulièrement **permet de rester en forme**, de réduire les risques de maladies et d'améliorer la qualité du sommeil.

## C'est innovant, ça permet le développement local !

Encourager des modes de transport alternatifs peut stimuler l'innovation et le développement de **nouvelles infrastructures**, comme des pistes cyclables ou des services de transport à la demande.

## C'est pratique et rapide !

Sur de courtes distances, le vélo permet souvent de **se déplacer plus rapidement**, en évitant les embouteillages et en facilitant le stationnement.

## C'est économique !

Les transports en commun, le covoiturage, le vélo et la marche sont **moins coûteux** que l'utilisation d'une voiture personnelle, surtout si l'on prend en compte les frais de carburant et d'entretien.

## C'est solidaire !

Le covoiturage ou les initiatives de transports partagés peuvent **renforcer les liens sociaux** et créer un sentiment de solidarité entre voisins, amis, collègues...

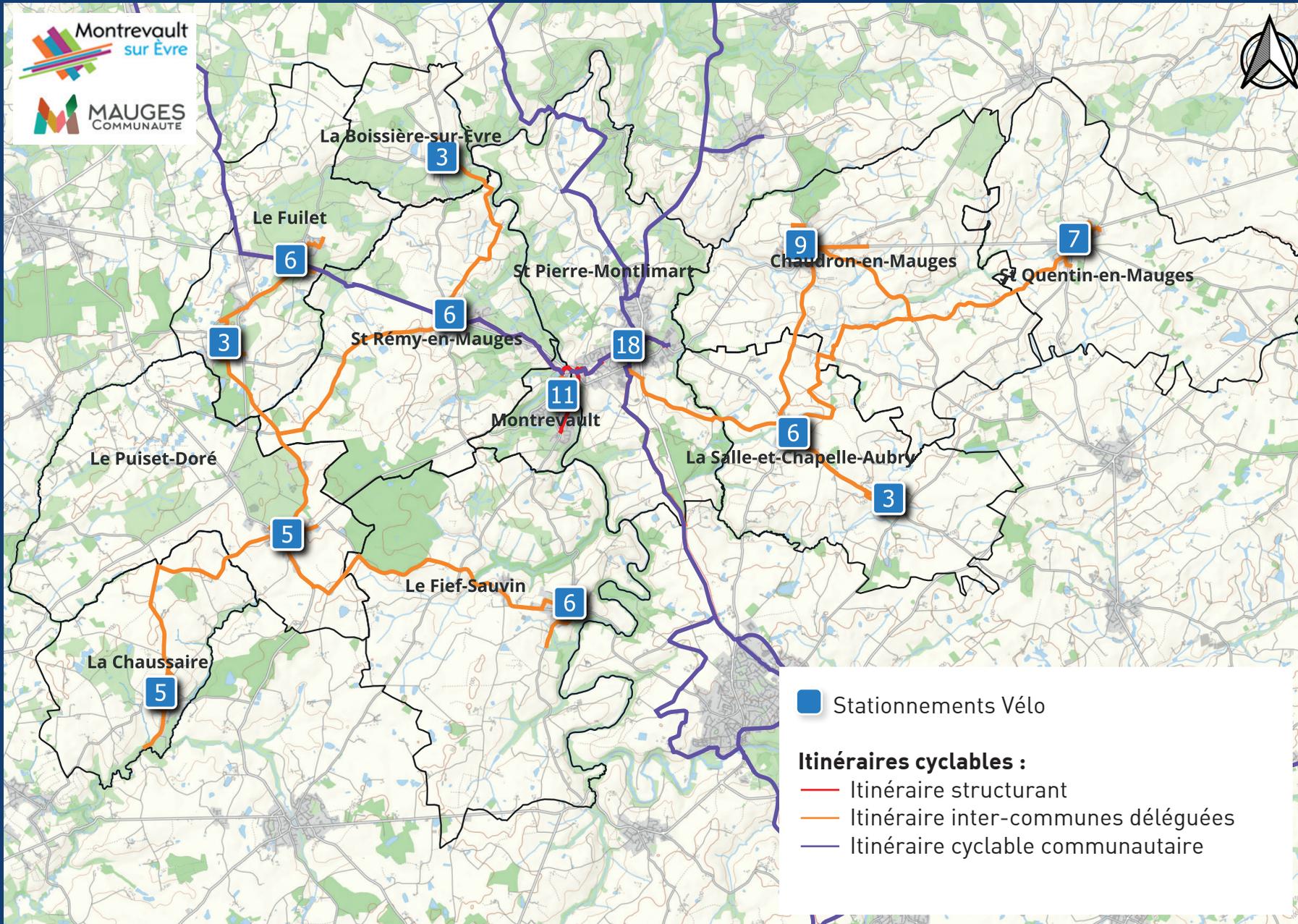
## C'est préserver l'environnement !

Réduire l'utilisation de la voiture individuelle contribue à la préservation des paysages naturels et à la **réduction de la pollution**, même en milieu rural.

## C'est accessible à tous !

Faire du vélo, marcher, et covoiturer sont des activités **adaptées à tous les âges** et niveaux de condition physique, ce qui les rend inclusifs et accessibles.

# LES LIAISONS PRINCIPALES



## CHIFFRES CLÉS

• 7 aires de covoiturage identifiées par un panneau de signalisation



• 170 arceaux à vélo installés sur l'ensemble du territoire, à proximité des services, commerces et équipements publics



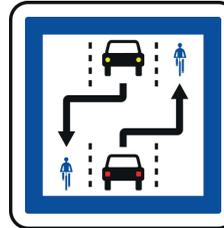
La carte détaillée ici





# LES AMÉNAGEMENTS

## LE CHAUCIDOU



-  **AUTOMOBILISTE**
-  **CYCLISTE**

### CHAUSSÉE À VOIE CENTRALE BANALISÉE

La chaussée est à double-sens, mais d'une faible largeur.  
 Les véhicules roulent sur la voie centrale mais sont autorisés à se déporter sur les bandes cyclables lorsqu'ils doivent se croiser, ils doivent céder la priorité aux cyclistes.



La Chaussaire

## LA VOIE VERTE



Montrevault



-  **PIÉTON**
-  **CYCLISTE**

Voies où **les véhicules motorisés** (y compris les deux roues) sont interdits.  
 Les cyclistes, piétons, personnes à mobilité réduite et autres usagers doivent cohabiter sur le même espace.

# LA TRAVERSÉE CYCLABLE



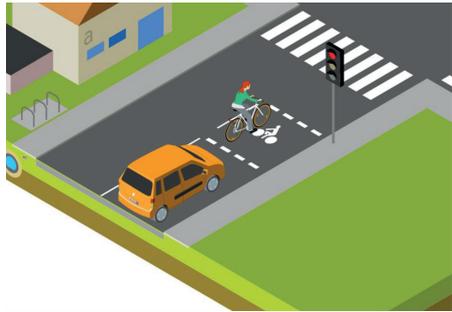
## CYCLISTE

Elle permet aux cyclistes de traverser une route ou une intersection en toute sécurité. Elle est signalée par des marquages au sol et peut être accompagnée de dispositifs de sécurité supplémentaires, comme des îlots de refuge. **Les cyclistes ne sont pas autorisés à utiliser les passages piétons lorsqu'ils sont sur leur vélo**, ils doivent descendre de leur vélo et le pousser pour traverser.



Saint-Pierre-Montlimart

# LE SAS VÉLO



DOCUMENT WIKIPEDIA



## CYCLISTE

Espace réservé aux cyclistes avant le feu. Ce dispositif permet aux cyclistes de **se positionner devant les voitures lorsqu'ils attendent au feu rouge**, ce qui améliore leur visibilité et leur sécurité. Les cyclistes peuvent démarrer avant les voitures lorsque le feu passe au vert, réduisant ainsi les risques de collisions.

# LE CÉDEZ LE PASSAGE AU FEU



## CYCLISTE

Le tourne-à-droite cycliste (administrativement « Cédez le passage cycliste au feu » en France) est une signalisation donnant la possibilité aux cyclistes, à un feu de circulation, de **tourner à droite ou d'aller tout droit alors que le feu est rouge** tout en cédant le passage à tous les autres usagers.



# LE TROTTOIR



## PIÉTON - PMR

Il joue un rôle crucial dans la mobilité urbaine en offrant un cheminement sécurisé et accessible pour tous, y compris les personnes à mobilité réduite. Il **assure la sécurité des piétons** en les séparant des véhicules motorisés. Tout trottoir est interdit au cycliste de plus de huit ans.



## AUTOMOBILISTE

Le code de la route **interdit aux véhicules motorisés de stationner** sur les trottoirs.



Le Fuilet

# LA ZONE PIÉTONNE



## CYCLISTE

Je **peux circuler** dans cette zone en double sens. Je dois circuler à la vitesse du pas et sans gêner les piétons. S'il y a trop de monde, je mets pied à terre.



## AUTOMOBILISTE

Je ne peux ni y **circuler**, ni y **stationner**. Sauf exception indiquée par un panneau à l'entrée de la zone (ex. livraison ou desserte de garage,...). Dans ce cas, je roule à faible allure en laissant la priorité aux piétons.



Elle désigne un ensemble de rues affectées à la circulation des piétons. L'objectif est de favoriser avant tout les déplacements à pied, puis l'usage du vélo à faible vitesse.



## PIÉTON

Je suis **prioritaire** sur les autres usagers et je peux déambuler librement sur toute la largeur de l'aire piétonne.

# LA ZONE DE RENCONTRE



Ensemble de voies où les piétons ont la **priorité absolue** et sont autorisés à circuler sur la chaussée même si des trottoirs sont présents. La vitesse de circulation des autres usagers est limitée à 20 km/h.



## PIÉTON

Je suis **prioritaire** sur cet espace. Je peux circuler sur toute la chaussée mais je ne dois pas m'y arrêter sous peine de gêner les autres usagers.



## CYCLISTE

Je laisse la priorité aux piétons et limite ma vitesse à 20km/h.



## AUTOMOBILISTE

Je limite ma vitesse à 20km/h et je suis attentif à laisser la **priorité à tout autre usager** plus vulnérable.

# LA ZONE 30



## PIÉTON

Je circule sur les **trottoirs**. Je peux traverser la chaussée n'importe où, dès lors qu'il n'y a pas de passage piéton à proximité (- de 50m), en regardant avant de traverser.



## CYCLISTE

Je circule sur la **chaussée**, du côté droit mais je peux m'écarter pour doubler ou éviter un obstacle. Je peux rouler dans les deux sens par défaut et je dois céder la priorité aux piétons.



## AUTOMOBILISTE

Je ne dépasse pas les **30km/h**. Je respecte les priorités, notamment aux passages piétons et aux intersections. Je reste vigilant envers les cyclistes. Je ne stationne pas sur les trottoirs ni sur les pistes cyclables.



Elle permet la circulation de tous les usagers. C'est une zone où la vitesse est limitée à **30km/h** tant que vous n'avez pas rencontré de panneau de sortie. Les chaussées peuvent être à double sens pour les cyclistes.

La Salle-et-Chapelle-Aubry



La Chaussaire



# LA VÉLORUE



Rue où les vélos sont prioritaires sur les autres véhicules. Elle est conçue pour favoriser la circulation des cyclistes en leur offrant plus de sécurité et de confort.



## CYCLISTE

Je suis prioritaire sur la chaussée.



## AUTOMOBILISTE

Je limite ma vitesse à 20 km/h et je suis attentif à laisser la priorité à tout autre usager plus vulnérable. Le dépassement des cyclistes peut être interdit ou très limité.

# LA PISTE/BANDE CYCLABLE



La piste/bande cyclable **EST OBLIGATOIRE**

## LA PISTE CYCLABLE

Elle assure une bonne sécurité car elle est **séparée** physiquement de la chaussée. Attention cependant à rester vigilant aux intersections.



La piste/bande cyclable **EST CONSEILLÉE**

## LA BANDE CYCLABLE

Le cycliste est séparé de la circulation automobile par un **marquage au sol**. Cet aménagement permet une circulation plus sûre en milieu urbain car l'automobiliste est beaucoup plus attentif à la présence du cycliste.

# LE DOUBLE SENS CYCLABLE



Chaudron-en-Mauges

Dans les rues à sens unique pour les véhicules motorisés, les cyclistes peuvent circuler dans les deux sens. Cette disposition est la règle par défaut dans toutes les rues où la vitesse est limitée à 30 km/h ou moins sauf disposition contraire justifiée dans un arrêté du maire. Le double sens cyclable est signalé par des panneaux spécifiques et un marquage au sol.



## CYCLISTE

Grâce à ces aménagements, j'évite de longs détours. La sécurité y est assurée, puisque je vois arriver les véhicules motorisés en face et réciproquement. **Attention toutefois aux croisements** : les automobilistes et les piétons ne s'attendent pas toujours à voir déboucher des cyclistes dans les deux sens.



Hors commune



Chaudron-en-Mauges

# LE JALONNEMENT CYCLABLE

Les panneaux de jalonnement verts m'aident à m'orienter le long des itinéraires cyclables et à me repérer. Ils indiquent la direction à suivre et peuvent afficher la distance à parcourir.





## FAIRE DU VÉLO EN TOUTE SÉCURITÉ

# 10 CONSEILS PRATIQUES !



### **J'anticipe mes changements de direction**

Je tends visiblement  
le bras afin de les  
signaler aux  
autres usagers.

### **Je regarde dans toutes les directions**

Avant et pendant  
que je tourne.

### **Je suis à l'écoute**

Je n'utilise ni casque  
audio, ni écouteurs  
pour éviter d'être  
coupé de mon  
environnement.

### **Je me mets à l'aise**

J'évite de porter des  
vêtements trop serrés  
ou trop amples.

### **Je ne m'encombre pas**

Je ne dispose pas de  
charges trop lourdes  
ou encombrantes  
sur mon guidon et  
mon porte-bagage.

### **Je règle ma selle**

Je dois avoir les  
jambes tendues pour  
optimiser mon effort.

### **Je suis prudent**

Je veille à garder les  
mains sur le guidon.

### **J'entretiens mon vélo**

Je contrôle  
régulièrement les  
freins, les éclairages,  
l'état et la pression  
des pneus. Je veille à  
ce que la chaîne soit  
bien huilée.

### **Je suis attentif à la météo**

Par temps de pluie,  
j'anticipe mon  
freinage,  
je tourne moins vite,  
je porte des  
vêtements adaptés et  
de couleurs vives,  
j'allume mes feux.

### **J'adapte ma conduite**

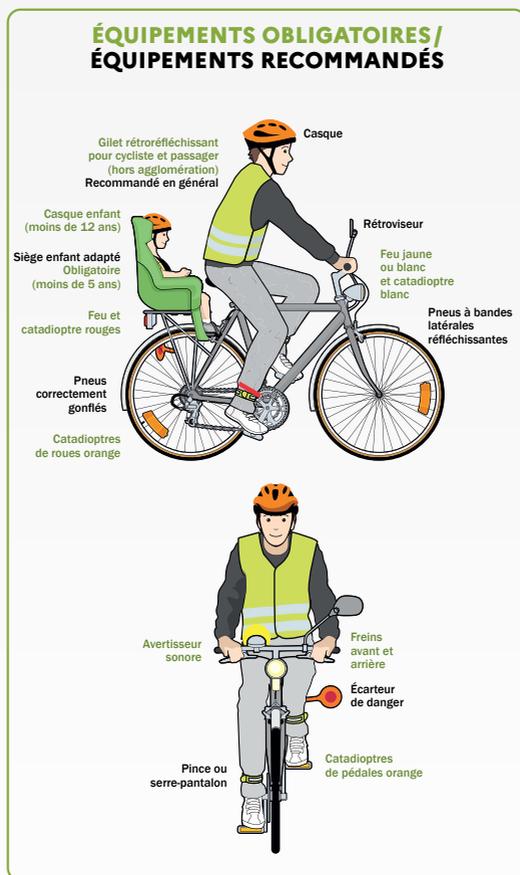
Dans les rues étroites,  
je roule au milieu  
pour éviter d'être  
serré contre les autres  
véhicules.

Dans les ronds-points  
de petites dimensions,  
je n'hésite pas à rouler  
au milieu de la voie.

## Un vélo en bon état et bien équipé

contribue à garantir

voire sécurité et celle  
des autres usagers de la route



**ATTENTION!**

Cyclistes, vous avez des devoirs !  
Certaines situations sont soumises à amendes,  
**utiliser son téléphone ou porter des écouteurs  
sont passibles de 135€.**

Plus d'infos sur [www.securite-routiere.gouv.fr](http://www.securite-routiere.gouv.fr) →



**Un bon vélo est un vélo bien équipé, qui s'adapte à vos besoins.  
Vérifiez votre vélo avant de partir.**

**Éclairages :** voir et être vu, c'est plus que réglementaire, c'est vital !

- **Feu avant :** une lumière blanche ou jaune fixe et non éblouissante.

- **Feu arrière :** une lumière rouge fixe. Les feux clignotants à l'arrière sont dorénavant interdits.

**Catadioptres :** ils sont obligatoires à l'avant (blanc), à l'arrière (rouge), sur les pédales (orange) et sur les roues sauf si les pneus sont équipés de bandes réfléchissantes.

**Des freins efficaces :** arrière et avant.

**Avertisseur sonore :** le son doit être entendu à 50 m au moins.

**Pneus :** bien gonflés et en bon état.

**Transporter vos enfants en toute sécurité :** différentes solutions s'offrent à vous : les sièges enfant, la remorque, les vélos cargos ou la troisième roue.

### Accessoires pas si accessoires !

**Le casque :** le port du casque est obligatoire pour les enfants de moins de 12 ans. Il est fortement conseillé de porter un casque, même au-delà de cet âge !

**Le gilet fluorescent :** le port d'un gilet fluorescent est obligatoire de nuit hors agglomération.

**La béquille :** elle facilite les arrêts de courte durée.

**L'écarteur de danger :** apporte plus de sécurité.

**Le rétroviseur :** il est pratique mais il ne doit pas vous dispenser de jeter un coup d'œil vers l'arrière !



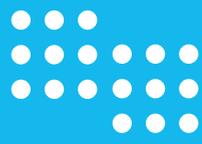
### Attention aux autres !

**Les piétons :** les piétons sont les usagers les plus vulnérables. Il faut toujours leur laisser la priorité lorsqu'ils traversent.

**Les bus/camions :** en raison des dimensions de leurs véhicules, les conducteurs de bus et de camions ne voient pas certaines parties de la route situées autour d'eux.

**Les voitures :** l'automobiliste qui double un cycliste doit respecter une distance réglementaire d'1 m en ville et 1,50 m hors agglomération.





# LES MOBILITÉS C'EST AUSSI

# LE PARTAGE !



**Le covoiturage**  
Une alternative économique et écologique

**Le transport solidaire**  
Une aide précieuse pour les habitants

**Le transport à la demande**  
Une alternative souple et accessible



# LE COVOITURAGE

Le covoiturage permet de réduire les coûts de transport tout en contribuant à la diminution de l'empreinte carbone. Différentes applications sont à votre disposition selon vos besoins.

## Trajets courts

**BlaBlaCar Daily** : Mauges Communauté participe au financement des trajets domicile-travail réalisés via cette application. Les conducteurs sont indemnisés et les passagers bénéficient de trajets économiques.

D'autres plateformes existent : Karos, Ouestgo, AlloVoisins.

Pour faciliter et encourager la pratique du covoiturage, la commune de Montrevault-sur-Èvre met à disposition des utilisateurs **sept aires de covoiturage labellisées**.

## Trajets longue distance

**BlaBlaCar** : Pour des trajets plus longs (ex. : Montrevault-sur-Èvre -> Rennes). Il est possible de convenir directement avec le conducteur du lieu de prise en charge et de dépose.

Plus d'infos sur [www.mooj.fr](http://www.mooj.fr)



# LE TRANSPORT SOLIDAIRE

Le transport solidaire est un service assuré par des chauffeurs bénévoles qui accompagnent les personnes sans moyen de locomotion pour leurs déplacements essentiels : rendez-vous médicaux, visites familiales, courses...

## Associations à l'œuvre à Montrevault-sur-Èvre

- Solidarité'S
- Familles rurales (Saint-Quentin-en-Mauges et La Salle-et-Chapelle-Aubry)

### Comment en bénéficier ?

Les demandes se font auprès de votre mairie déléguée ou de l'Espace social France services, 17 rue Saint-Nicolas, Montrevault.

Une cotisation annuelle et un forfait kilométrique sont à prévoir.



### Comment devenir chauffeur bénévole ?

Ces associations recherchent régulièrement des chauffeurs volontaires.

N'hésitez pas à les contacter si vous souhaitez vous engager !

Contact :  
02 41 30 06 32



# LE TRANSPORT À LA DEMANDE (TAD)

Le service de **Transport à la Demande (TAD)**, organisé par Mauges Communauté, vient compléter le réseau de lignes régulières d'autocars. Il est disponible sur les communes de Montrevault-sur-Èvre et Mauges-sur-Loire.

## Depuis chaque commune déléguée

- Vers Montrevault et Saint-Pierre-Montlimart, La Pommeraye et Saint-Florent-le-Vieil
- Vers certains arrêts du réseau Aléop



### COMMENT RÉSERVER VOTRE TRAJET ?

au 02 41 70 93 70  
du lundi au vendredi  
9h - 12h30 et 14h - 16h  
au plus tard la veille du déplacement  
(le vendredi pour le lundi), sous réserve des disponibilités

Inscription  
obligatoire et unique  
au 02 41 70 13 61

**Horaires :**  
**du lundi au vendredi**  
**7h - 19h**  
hors jours fériés



## Le TAD vers les gares

Un second service de TAD vers les gares est mis en place par la Région des Pays de la Loire pour les habitants de Montrevault-sur-Èvre, Mauges-sur-Loire, Orée-d'Anjou et Sèvremoine.

Réservation  
au 09 69 39 14 14

Plus d'infos sur  
[www.mooj.fr](http://www.mooj.fr)



# LES MOBILITÉS C'EST AUSSI...

**à pied**

Un mode de déplacement essentiel



**à trottinette**

Une nouvelle solution au quotidien

**en bus**

Les circuits scolaires accessibles à tous

# À PIED

NOUS SOMMES TOUS PIÉTONS.

POUR ACCÉDER À UN VÉHICULE OU À UN TRANSPORT EN COMMUN, AU MARCHÉ, OU POUR UN MOMENT DE LOISIR LE WEEK-END...

LA MARCHÉ EST UN MODE DE DÉPLACEMENT ESSENTIEL, PRÉCÉDANT TOUS LES AUTRES.

## LES RÈGLES DE BASE

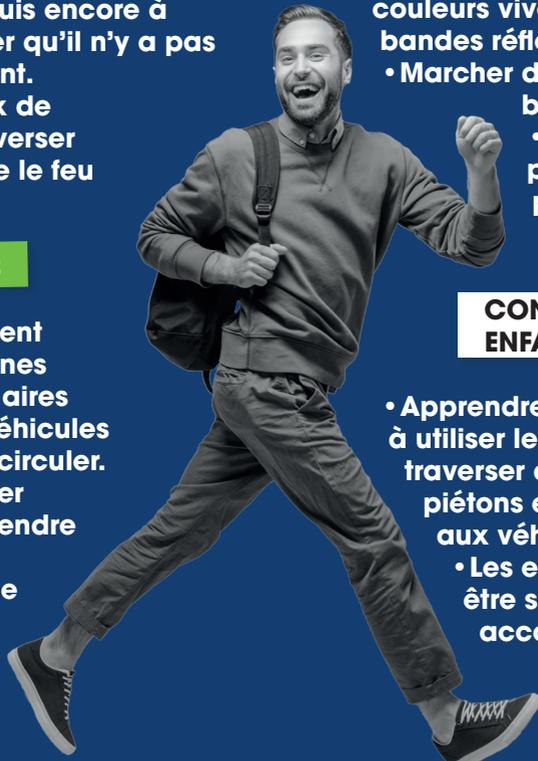
- Utiliser les trottoirs
- Traverser aux passages pour piétons

## PRUDENCE AUX INTERSECTIONS

- Avant de traverser, regarder à gauche, à droite, puis encore à gauche pour vérifier qu'il n'y a pas de véhicules arrivant.
- Respecter les feux de signalisation et traverser uniquement lorsque le feu est vert.

## ZONES SPÉCIFIQUES

- Être particulièrement vigilant dans les zones de rencontre et les aires piétonnes où des véhicules motorisés peuvent circuler.
- Ne jamais traverser derrière un bus. Attendre qu'il redémarre et s'assurer d'avoir une bonne visibilité des véhicules approchants.



## LA VISIBILITÉ

- Porter des vêtements de couleurs vives ou avec des bandes réfléchissantes.
- Marcher dans les zones bien éclairées.
- Traverser aux passages pour piétons.

## CONSEILS POUR LES ENFANTS

- Apprendre aux enfants à utiliser les trottoirs, à traverser aux passages piétons et à être attentifs aux véhicules.
- Les enfants doivent être surveillés et accompagnés, surtout près des écoles et des zones à forte circulation.

# À TROTINETTE ÉLECTRIQUE

TROTINETTE ÉLECTRIQUE, MONOROUE, GYROPODE, HOVERBOARD... LES ENGINES DE DÉPLACEMENT PERSONNEL MOTORISÉS (EDPM) APPORTENT DE NOUVELLES SOLUTIONS POUR SE DÉPLACER AU QUOTIDIEN.

## COMMENT CIRCULER ?

### EN AGGLOMÉRATION

- Obligation d'emprunter les bandes et les pistes cyclables existantes.
- Double sens cyclable et sas vélo aux feux tricolores sont autorisés, comme pour les vélos.
- Stationnement permis sur les trottoirs, à condition de ne pas gêner les piétons et d'assurer leur sécurité.
- Interdiction de rouler sur les trottoirs.

### HORS AGGLOMÉRATION

- La circulation des trottinettes est interdite sur la chaussée.
- Elle est limitée aux voies vertes et pistes cyclables.

# À TROTINETTE MANUELLE

TROTINETTE, SKATEBOARD ET ROLLERS NON MOTORISÉS SONT AUTORISÉS À CIRCULER SUR LES TROTTOIRS ET DANS LES ESPACES PIÉTONNIERS, À CONDITION DE ROULER AU PAS ET DE RESPECTER LA SÉCURITÉ DES AUTRES USAGERS.

TROTINETTE ÉLECTRIQUE, MONOROUE...  
DES RÈGLES CLAIRES POUR UN USAGE SÉCURISÉ :



## SE DÉPLACER DANS LES MAUGES



Mauges Communauté, avec sa marque de réseau MOOJ !, est l'interlocuteur unique pour tous les services de mobilité à l'intérieur du territoire :

- l'offre de services de transports collectifs : lignes régulières, transports à la demande et lignes mixtes,
- le transport scolaire interne à Mauges Communauté pour les élèves du primaire, collège et lycée,
- la promotion et l'animation du territoire sur les modes de déplacement alternatifs : le covoiturage, les services vélo, les plans de déplacement entreprises...

### Les lignes mixtes vers Beaupréau

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2024, 16 circuits scolaires transportant les lycéens sont aménagés pour accueillir les habitants qui ont besoin d'une solution de mobilité. Ces circuits ouverts à tous desservent 48 communes déléguées. Ils rallient tous le centre-ville de Beaupréau.

### Les lignes disponibles à Montrevault-sur-Èvre

#### Ligne 22B

Montrevault > Saint-Pierre-Montlimart > Chaudron-en-Mauges > Saint-Quentin-en-Mauges > Bourgneuf-en-Mauges  
(correspondance : ligne 422 vers Angers)

**Des nouveautés à la rentrée de septembre !**



Rendez-vous sur [www.mooj.fr](http://www.mooj.fr)



#### Ligne 8B

Saint-Pierre-Montlimart > Saint-Florent-le-Vieil  
(correspondance avec la ligne 408 vers Ancenis et Cholet)

## SE DÉPLACER DANS LA RÉGION



Le réseau Aléop, géré par la Région Pays de la Loire, facilite vos déplacements en car à l'échelle régionale.

Horaires et informations sur <https://aleop.paysdelaloire.fr/>



### La ligne traversant Montrevault-sur-Èvre

#### Ligne 408

Le Fullet > Saint-Rémy-en-Mauges > Montrevault > Saint-Pierre-Montlimart  
(correspondance : autres lignes régionales)



### Organisez vos trajets avec Destineo

L'application Destineo vous permet de planifier facilement vos déplacements en transport en commun dans toute la région.



### Fonctionnalités principales

- Calcul d'itinéraires :** Recherchez un trajet depuis/vers un arrêt, une adresse ou votre position actuelle.
- Horaires en temps réel :** Consultez les prochains passages et filtrez par réseau ou ligne.
- Alertes et infos trafic :** Soyez informé des perturbations en cours ou à venir, avec itinéraires ajustés.

**Téléchargez Destineo !**

# DÉVELOPPER LES MODES ACTIFS

La location de vélos électriques est mise en œuvre sur tout le territoire pour vous offrir un nouveau moyen de locomotion pratique et écologique. Déplacements réguliers ? N'hésitez pas, louez un vélo Mooj !

## Location d'un vélo à assistance électrique

### CONDITIONS :

- être majeur
- résider sur le territoire de Mauges Communauté

### DURÉE DE LA LOCATION :

3 mois à 12 mois consécutifs (1 seule location possible par personne)

### TARIFS :

- 15€ par mois pour les demandeurs d'emploi, les adultes en situation de handicap et les étudiants
- 30€ par mois pour les salariés et les retraités

Plus d'infos sur [www.mooj.fr](http://www.mooj.fr)



Convaincu par la location d'un vélo à assistance électrique ? Achetez-en un ! Réduire les émissions de gaz à effet de serre et faire des économies sur le long terme n'a jamais été aussi simple.

## Aide à l'achat d'un vélo électrique

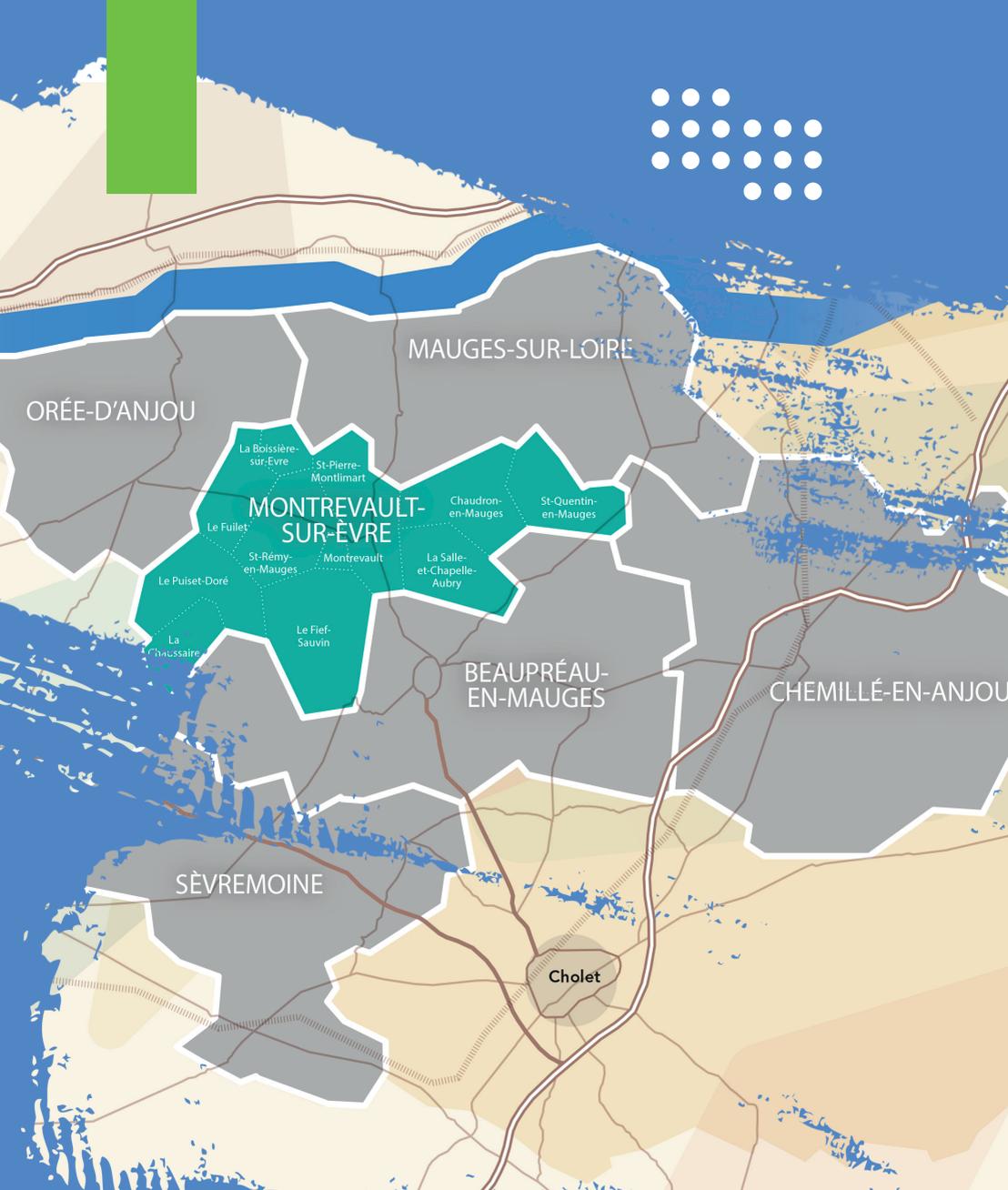
### CONDITIONS :

- être majeur
- résider sur le territoire de Mauges Communauté
- sans conditions de ressources

### MONTANTS :

- 100€ pour un VAE standard (neuf ou d'occasion, avec un prix minimum de 300€ pour l'occasion, ou pour l'installation d'un dispositif d'électrification)
- 350€ pour un VAE porteur (biporteur ou triporteur neuf ou d'occasion, avec un prix minimum de 1 000€ pour un modèle d'occasion)

Plus d'infos sur [www.mooj.fr](http://www.mooj.fr)



## LES OPÉRATIONS COLLECTIVES



## L'atelier de services

### Les vélos se refont une beauté à l'Atelier de services de La Boissière-sur-Èvre.

Contre 10€ par an, l'adhérent dispose à sa guise du matériel et des machines sur place. Il accède librement aux postes : vélo, mécanique, usinage, soudure et forge.



© Richard Bosseau

Ouvert le samedi  
9h-12h et 14h-17h.

Repair vélo  
le dernier samedi du mois  
9h-12h

Place de l'église  
07 80 39 77 23  
atelierdeservices1@orange.fr

## Le dispositif Mobil'izi

### Vous avez besoin d'un moyen de transport pour vous rendre à votre travail, stage ou alternance ?

Le dispositif Mobil'izi permet de louer une voiture sans permis ou un scooter sous certaines conditions :

- Avoir au moins 16 ans
- Posséder le BSR/permis AM ou le permis B
- Disposer d'une fiche de prescription



## La plateforme NéoMobin

### Un accompagnement pour lever les freins à la mobilité.

La plateforme NéoMobin d'AFODIL propose un accompagnement aux personnes rencontrant des difficultés de déplacement. Ce dispositif permet :

- un diagnostic personnalisé de vos besoins
- des informations et conseils adaptés
- une formation avec des tests théoriques et pratiques pour améliorer votre autonomie

## L'Espace social France services

Certaines démarches liées à la mobilité nécessitent l'utilisation d'outils numériques. Si vous avez besoin d'aide, des agents d'accueil sont à votre disposition à l'Espace social France services et dans les mairies déléguées de Montrevault-sur-Èvre pour vous accompagner.

Pour toute demande d'information, contactez  
l'Espace social France services  
17 rue Saint-Nicolas, Montrevault-sur-Èvre  
02 41 30 06 32  
franceservices@montrevaultsurevre.fr



## Les aides financières

### Des aides existent pour soutenir votre mobilité.

Que vous soyez salarié du secteur public ou du secteur privé, la prise en charge des titres d'abonnement, par l'employeur, est égale à 50 % du coût de ces titres.

Plus d'infos sur  
<https://travail-emploi.gouv.fr>





Retrouvez notre campagne de sensibilisation aux mobilités douces sur le territoire de Montrevault-sur-Èvre pour encourager les déplacements à vélo, à trottinette, à pied, en bus ou en covoiturage.

Adopter les mobilités douces, c'est faire le choix d'un quotidien plus sain, plus responsable et plus convivial.



# NOTES

A series of horizontal dotted lines for taking notes, spanning the right side of the page.

# BONNE ROUTE !

SERVICES TECHNIQUES  
02 44 09 04 74  
[services.techniques@montrevaultsurevre.fr](mailto:services.techniques@montrevaultsurevre.fr)

